

**COMPTE RENDU REUNION
CONSEIL MUNICIPAL DU 2 mars 2018**

Présents : DINTILHAC P-A. – LE MAO C. – PASCAL D. - PRAT A. - BOUHACENE P. – BAILEY J.-
PRIOLO N. - AMIEL A.- EQUILBEC L.

Absents excusés : BOYER M. – LASSEUR N. - JOLY J-M. - GIRARD C. - MALLET J

Secrétaire de séance : PRIOLO N

La séance est ouverte à 19h00

1°) Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu du conseil municipal du 19 janvier 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Emprunt de 250 000 € sur 30 ans pour financer les travaux d'assainissement collectif - D12.2018

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 19 janvier 2018 (D9.2018) ayant pour objet « Emprunt de 250.000€ sur 30 ans pour financer les travaux d'assainissement collectif ».

Il informe le Conseil Municipal que suite à la validation de l'offre, la caisse d'épargne a pu faire bénéficier à la commune d'une baisse de taux (2.30% au lieu de 2.71%), les frais de dossier sont de 500€. Il est donc nécessaire de délibérer sur le nouveau taux.

Monsieur le maire récapitule l'offre de la caisse d'épargne à savoir : emprunt de 250.000€ sur 30 ans au taux de 2.30%, remboursement trimestriel, frais de dossier 500€.

Après débat le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présent :

- De retenir la caisse d'épargne avec son offre de 250.000€ sur 30 ans au taux de 2.30%, remboursement trimestriel, frais de dossier 500€.
- Donne pouvoir à monsieur le Maire de signer tous documents relatifs à ce dossier.

3°) Soutien à la procédure lancée par Madame Martine Roche contre l'arrêté de fermeture d'une classe de maternelle à la rentrée 2017– D13.2018

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la procédure qu'à lancé Madame Martine Roche contre l'inspection d'académique suite à l'arrêté de fermeture d'une classe de maternelle à Labastide-Clermont à la rentrée 2017.

Il rappelle également que cette décision unilatéral prise par l'inspection académique n'est pas justifiée car le jour de la rentrée 2017 il y avait 33 enfants inscrit et présent en maternelle soit bien au-dessus du seuil de fermeture.

Après débat le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présent :

- De soutenir la procédure lancé par Madame Martine Roche contre l'arrêté de fermeture d'une classe de maternelle établie par l'inspection d'académique en 2017
- De se joindre à Madame Martine Roche dans cette démarche

La séance est levée à 19h30

Le Maire,

Les Membres,

Le Secrétaire,